

01E A 0603
ENTREPRISE GÉNÉRALE DE TRANSPORTS



MESSAGERIES

J. SPINHAYER & C^{IE}

46, RUE PICARD, BRUXELLES

(Vis-à-vis de la Gare Tour et Taxis et du Nouvel Entrepôt)

Même Maison à VERVIERS fondée en 1850



PRIX DE TRANSPORT

de BRUXELLES

pour l'INTÉRIEUR de la BELGIQUE

avec assurance contre vol, perte et avarie

(Voir conditions de transport)

en annulation de nos tarifs des 10 Mars, 8 Juin et 1^{er} Juillet



Bureau auxiliaire pour l'acceptation des marchandises

à expédier (parties de moins de 500 kilos)

121, BOULEVARD DE LA SENNE, 121

Les envois sont acceptés au transport

de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures

du soir (heure belge)



Bruxelles, le 1^{er} Septembre 1915.

AVEC INDICATION EN REGARD DES

[illegible]

LOCALITÉS DESSERVIES

TARIFS ET BARÈMES APPLICABLES.

LOCALITÉS	Tarif	Barème	LOCALITÉS	Tarif	Barème	LOCALITÉS	Tarif	Barème	LOCALITÉS	Tarif	Barème
Kiel	B	3	Marcinelle	B	9	Ongrée	B	9	Soignies	B	2
La Bouverie	B	9	Marlembourg	C	5	Palliseul	C	8	Sottegem	B	4
La Croyère	B	8	Marlemont	B	10	Pâturages	B	9	Souvret	B	11
La Louvière	A		Masnuy-St-Pre	C	2	Pepinster	B	5	Spa	B	6
Ledeberg (voir Gand)			Maurage	B	11	Peronnes	B	10	Stavelot	C	7
Landen	C	3	Melreux	C	6	Philippeville	C	5	Tamines (Namur)	C	3
Lessines	B	3	Merchtem	C	1	Piéton	B	11	Termonde	C	1
Leuze	B	4	Merxem	B	3	Quaregnon	B	10	Thulin	C	4
La Hestre	B	10	Moll	C	4	Quenast	C	1	Thuin	C	3
Le Ronix	B	10	Moerbeke	C	2	Quevy	C	4	Tilleur	B	9
Libramont	C	7	Monceau s/S.	B	9	Quiévrain	C	3	Tirlenont	B	3
Lienenkerke	C	1	Mons	A		Ransart	B	10	Tongres	B	6
Liège	A		Montigny-s/S.	B	9	Remicourt	C	4	Tournai	A	
Lierre	B	1	Morlanwelz	B	10	Renaix	B	5	Trazegnies	B	11
Lobbès	C	3	Mont-sur-Marchienne	B	9	Rochefort	C	6	Trooz	C	5
Lodelinsart	B	9	Mortsel	C	2	Roulers	B	6	Tubize	C	1
Lokeren	C	2	Mousseron	C	5	Roux	C	2	Turnhout	B	3
Lommel	C	5	Moustier	C	3	St-Amand (voir Gand)			Verviers	A	
Londerzeel	C	2	Naast	B	10	St-Ghislain	B	9	Vieux-Dien	C	1
Longlier-Neufchâteau	B	7	Namur	A		St-Nicolas-W.	C	2	Virton	C	10
Loth	C	3	Neerpelt	C	5	St-Servais (voir Namur)			Vielsalm	C	8
Louvain	A		Nessonvaux	C	5	St-Trond	B	4	Vilvorde	B	1
Luttre	C	2	Neufchâteau	B	7	St-Vaast	B	10	Waremmes	B	5
Malines	A		Nimy	B	9	Salzinnes (voir Namur)			Wasmès	B	10
Manège	B	10	Ninove	B	1	Saventhem	C	1	Waterloo	B	1
Marbehan	C	8	Nivelles	B	1	Schellebelle	C	2	Wavre	B	2
Marche	B	6	Obourg	C	3	Sclessin	B	9	Welkenraedt	C	6
Maeseyck	C	6	Ottignies	C	1	Seneffe	B	10	Yvoir	C	5
Marchienne-au-Pont	B	9	Overpelt	C	5	Seraing	B	9	Zeile	C	2

TARIF A.

Prix de transport de Bruxelles aux destinations ci-après, à domicile.

(Pour les environs de ces destinations, voir au n° des renvois figurant derrière la localité.)

	ENVOIS DE									100 k.	Plus de 500 k.	Plus de 2000 k.
	1 k.	3 k.	5 k.	10 k.	20 k.	40 k.	60 k.	80 k.	100 k.	par 100 k.		
Anvers (1)												
Charleroi												
Gand (2)												
Louvain	0.35	0.60	0.80	1.00	1.25	1.50	2.00	2.50	3.00	3.00	2.75	
Malines												
Mons												
Namur (3)												
La Louvière	0.35	0.60	0.80	1.00	1.50	2.00	2.50	3.00	3.50	3.50	3.25	
Liège (4)												
Châtelineau	0.35	0.75	1.50	1.75	2.25	2.50	3.00	3.60	4.00	4.00	3.75	
Verviers (5)												
Courtrai												
Huy	0.35	0.75	1.00	1.50	2.00	2.50	3.00	4.00	4.50	4.50	4.25	
Hasselt												
Tournai												
Dinant	0.80	1.00	1.50	2.00	2.50	3.00	4.00	5.00	7.00	6.50	6.25	

(Taxe supplémentaire pour marchandises ayant une valeur supérieure à 10 francs le kilog brut, 10 centimes par fraction indivisible de 100 francs de valeur pour l'assurance).

(1) Y compris Berchem et Borgerhout.

(2) Y compris Gentbrugge, Ledeberg et Saint-Amand.

(3) Y compris Jambes, Salzinnes et Saint-Servais.

(4) Y compris Grivegnée et Bressoux.

(5) Y compris Ensival, Dison, Hodimont, Heusy et Andrimont (partie basse).

(Voir Tarifs B et C au verso).

TARIF B.

Prix de transport de Bruxelles aux destinations renseignées comme rentrant dans le tarif B., envois livrés à domicile.

ENVOIS DE											100 à 500 k.	Plus de 500 k.	Plus de 2000 kil.
											par 100 k.		
1 k.	3 k.	5 k.	10 k.	20 k.	40 k.	60 k.	80 k.	100 k.					
Barème n°	1	0.35	0.60	0.80	1.00	1.25	1.50	2.00	2.50	3.00	3.00	2.75	Prix suivant poids de l'expédit.
	2	0.35	0.60	0.80	1.00	1.50	2.00	2.50	3.00	3.50	3.50	3.25	
	3	0.35	0.75	1.00	1.50	2.00	2.50	3.00	3.50	4.00	4.00	3.75	
	4	0.35	0.75	1.00	1.50	2.00	2.50	3.00	4.00	4.50	4.50	4.25	
	5	1.00	1.25	1.50	2.00	2.50	3.00	4.00	4.50	5.00	5.00	4.75	
	6	1.00	1.25	1.50	2.00	3.00	3.50	4.50	5.25	6.00	6.00	5.75	
	7	1.00	1.25	1.50	2.00	3.00	4.00	5.00	6.00	7.00	7.00	6.75	
	8	1.00	1.25	1.30	1.40	1.50	2.00	2.50	3.00	3.50	3.50	3.25	
	9	1.00	1.25	1.30	1.50	2.00	2.50	3.00	3.50	4.00	4.00	3.75	
	10	1.00	1.25	1.30	1.50	2.00	3.00	3.50	4.00	4.50	4.50	4.25	
	11	1.50	1.75	2.00	2.50	3.00	3.50	4.00	4.50	5.00	5.00	4.75	

(Taxe supplémentaire pour marchandises ayant une valeur supérieure à 10 francs le kilo brut : 0.10 cent. par fraction indivisible de 100 francs de valeur pour l'assurance).

TARIF C.

Prix de transport aux destinations renseignées comme rentrant dans le tarif C., envois livrés en gare, franco de port et sans remboursement.

Pour les localités de ce tarif, les envois ne peuvent être expédiés que franco et sans remboursement.

		ENVOIS DE							100 à 500 k.	Plus de 500 k.	Plus de 2000 kil.
		5 k.	10 k.	20 k.	40 k.	60 k.	80 k.	100 k.	par 100 k.		
Barème n°	1	1.00	1.25	1.25	1.50	1.75	2.25	2.50	2.50	2.25	
	2	1.00	1.25	1.25	1.50	2.25	2.75	3.00	3.00	2.75	
	3	1.00	1.25	1.25	1.75	2.50	3.00	3.50	3.50	3.25	
	4	1.00	1.25	1.25	2.00	2.75	3.50	4.00	4.00	3.75	
	5	1.00	1.25	1.25	2.00	3.00	3.75	4.50	4.50	4.25	
	6	1.00	1.25	1.50	2.50	3.25	4.25	5.00	5.00	4.75	
	7	1.00	1.25	1.50	2.50	3.50	4.50	5.50	5.50	5.25	
	8	1.00	1.25	1.50	2.75	3.75	5.00	6.00	6.00	5.75	
	9	1.00	1.25	1.50	2.75	4.00	5.25	6.50	6.50	6.25	
	10	1.00	1.25	1.75	3.00	4.25	5.50	7.00	7.00	6.75	

Prix suivant poids de l'expédit.

(Taxe supplémentaire pour marchandises ayant une valeur supérieure à 10 francs le kilo brut : 0.10 centimes par fraction indivisible de 100 francs de valeur pour l'assurance).

CONDITIONS DE TRANSPORT

1^o Les envois sont à faire remettre dans nos établissements de la rue Picard 46 (vis-à-vis de l'Entrepôt et de la gare Tour et Taxis); ceux dont le poids ne dépasse pas 500 kilos, peuvent être remis dans notre bureau auxiliaire du Boulevard de la Senne 121.

Les bureaux d'acceptation sont ouverts de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir (heure belge).

2^o Sur demande les envois sont pris à domicile moyennant une taxe supplémentaire de 50 centimes par 100 kilos ou fraction de 100 kilos et par destinataire, minimum 25 centimes par envoi et par destinataire.

3^o Chaque envoi doit être accompagné d'un bulletin d'expédition du modèle adopté par nous et dont des exemplaires sont gratuitement à la disposition des expéditeurs.

4^o Les envois pour les destinations rentrant dans les tarifs A. et B. peuvent être expédiés soit franco, soit non franco, soit contre remboursement.

Ceux pour les localités rentrant dans le tarif C. ne sont admis que franco de port et sans remboursement.

Pour certaines de ces localités toutefois, les envois pourront être livrés en cas de besoin contre remboursement après entente préalable et majoration de taxe à convenir d'avance.

5^o Pour l'encaissement des remboursements, il est perçu une taxe de 1/2 % minimum 50 centimes. Sauf stipulation contraire dans le bulletin d'expédition, cette taxe est, conformément à l'usage, perçue des expéditeurs lorsque l'envoi est effectué franco et des destinataires lorsque l'expédition est faite en port dû.

6^o La valeur des marchandises doit être renseignée dans le bulletin d'expédition dans la colonne réservée à cet effet.

7^o Les colis valeur et articles de grande valeur, tels que dentelles, soieries, fourrures, bijouterie véritable et fausse, etc., ainsi que les colis de dimensions minuscules et trop susceptibles d'être égarés, sont exclus de nos services de transport. Il en est de même des marchandises non susceptibles de par leur nature, de pouvoir être chargées avec d'autres.

8^o Les marchandises fragiles ne sont acceptées que sans responsabilité pour la casse.

9^o Les marchandises encombrantes (chapeaux, articles pour modes, ornats, etc...) sont soumises à une augmentation de taxe de 50 %.

10^o Les marchandises doivent être solidement emballées et de façon qu'aucune soustraction ne puisse être commise sans laisser de trace extérieure.

11^o Quoique les envois soient livrés régulièrement d'une manière relativement rapide, aucun délai de livraison déterminé ne peut être garanti dans les circonstances actuelles et par suite aucune réclamation pour retard ne peut le cas échéant, être admise.

12^o RESPONSABILITÉ. — L'assurance contre vol, perte et avarie des marchandises dont la valeur ne dépasse pas 10 francs le kilo brut, est comprise dans nos prix. Pour celles ayant une valeur supérieure, il est perçu une taxe supplémentaire de 10 centimes par fraction indivisible de 100 francs.

Cette assurance ne comprend toutefois pas les risques de guerre et est limitée aux conditions de notre police avec notre Compagnie d'assurances, qui ne répond entre autres pas des avaries, déchets, diminutions, pertes ou détériorations provenant du vice propre de la chose, de la chaleur, du gel, du mauvais conditionnement des emballages, frottements et enlèvements de l'insuffisance de l'emballage ou de la fermeture des colis; elle ne répond pas de la rouille ou oxydation des métaux, de la casse des objets fragiles, du bris des meubles, du coulage des liquides, à moins qu'il ne soit prouvé que ces détériorations sont la conséquence d'un événement ou accident caractérisé à sa charge.

Pour pouvoir avoir recours contre la Compagnie d'Assurances, il est indispensable que les destinataires fassent le cas échéant, constater dès réception l'avarie, le vol ou la perte éventuelle par deux témoins honorables et qu'ils formulent de suite leur réclamation par écrit, comme en temps normal.

Sous réserve de modifications.

J. SPINHAYER & C^o.

EXPÉDITION

BULLETIN D'EXPÉDITION

N°

POUR LES

RÉCÉPISSÉ

à un envoi expédié à la date
ci-dessous (suivant détails dans
le bulletin d'expédition)

pour

(Nom du Destinataire)

Destinataire :

Destination :

(Destination)

MARQUES et N° pour bulletins d'expédition ADRESSE : (des adresses seulement)	NOMBRE et espèce de colis	Nature de la marchandise	Poids brut	VALEUR DE FACTURE (renseignement obligatoire)	FRANCO ou non franco

Remb. à faire surre
pour compte de l'expéditeur

Bruxelles, le

Nom et adresse
de l'expéditeur

Partie du bulletin réservée aux Messageries J. SPINHAYER & C°

Détail des Frais :

Remboursement suivi par l'expéditeur
Taxe d'encaissement
Prise à domicile
Port suivant notre tarif
Assurance

TOTAL

Frs. Cents

EXPÉDITION

BULLETIN

N°

de Livraison à Domicile

PAR LES

Messageries J. SPINHAYER & C°

Adresse complète du Destinataire :

M

rue

n°

Destination :

MARQUES et N° pour bulletins d'expédition ADRESSE : (des adresses seulement)	NOMBRE et espèce de colis	Nature de la marchandise	Poids brut

ENVOI de

Partie du bulletin réservée aux Messageries J. SPINHAYER & C°

Détail des Frais à encaisser à la livraison :

Remboursement suivi par l'expéditeur
Taxe d'encaissement
Prise à domicile
Port suivant notre tarif
Assurance

TOTAL

Frs. Cents

N. B. Le transport est effec-
tué aux prix et conditions
de notre tarif dont l'en-
voyeur reconnaît avoir
reçu un exemplaire.